



Présents : Mme PENET Muriel - Mrs BROSSARD Michel - CHAMINANT Alain - LENOIR Gérard - LAVAL Jacques

66 clubs étaient officiellement convoqués à cette Assemblée Générale pour un nombre de voix possible de **387**.

59 clubs ont voté (présence à l'assemblée ou pouvoirs enregistrés en bonne et due forme) pour un nombre total de voix de **358**.

Le **quorum** était **largement dépassé**.

7 votes étaient programmés et ont été effectués en **3 groupes distincts**.

*Tout d'abord, le président du CSOE a sollicité l'assistance pour effectuer les votes N° 1 et N° 7 à main levée (ces votes correspondant le premier à l'approbation de l'Assemblée Générale Financière du 9 Décembre 2023 à Tulle, le second au bilan prévisionnel 2024-2025).

Les 59 clubs ont répondu favorablement à cette demande : 59 pour, 0 contre et 0 abstention. Comme il n'y a eu aucune voix « contre » ou « abstention », **les votes N° 1 et N° 7 ont été faits à main levée**.

* **Vote N°2 (Election du Comité de Direction du District de la Corrèze)**

« Il peut arriver **qu'une seule liste** soit candidate à l'élection du Comité de Direction.

Dans un tel cas de figure, l'élection ne comporte qu'un seul tour, lors duquel les membres de l'Assemblée Générale sont invités à voter "pour" ou "contre" l'unique liste proposée.

Il est attribué l'intégralité des sièges à la liste candidate si celle-ci obtient **la majorité absolue** des suffrages exprimés. » (extrait du guide pratique des élections)

Votants (voix) :	358
Nuls :	45
Blancs :	0
Suffrages exprimés :	313
Majorité absolue :	157

Pour :	276
Contre :	37
Abstentions :	0

Le vote N°2 est adopté à la majorité absolue.

* **Votes N°1, N°3, N°4, N°5, N°6 et N°7**

« Les décisions sont prises à **la majorité des suffrages valablement exprimés**, soit à main levée soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls et blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés. » (extrait des statuts du district de football de la Corrèze, article 12.5.4.)

- **Votes N° 1** (approbation de l'Assemblée Générale Financière du 9 décembre 2023 à TULLE) **et N° 7** (bilan prévisionnel 2024-2025) **à main levée**.



Vote N° 1

Votants : 59 clubs pour 358 voix
Pour : 59 clubs pour 358 voix
Contre : 0 club pour 0 voix
Abstention : 0 club pour 0 voix

Vote N° 7

Votants : 59 clubs pour 358 voix
Pour : 59 clubs pour 358 voix
Contre : 0 club pour 0 voix
Abstention : 0 club pour 0 voix

Les votes N° 1 et N° 7 sont adoptés à l'unanimité.

Vote N° 3 (rapports d'activités saison 2023-2024)

Votants : 358
Nuls : 9
Blancs : 0
Suffrages exprimés : 349

Pour : 321
Contre : 23
Abstentions : 5

Le vote N° 3 est adopté.

Vote N° 4 (modification des Règlements Généraux du District)

Votants : 358
Nuls : 0
Blancs : 0
Suffrages exprimés : 358

Pour : 278
Contre : 43
Abstentions : 37

Le vote N° 4 est adopté.

Vote N° 5 (vœu de l'E. S. NONARDS-ALTILLAC)

Votants : 358
Nuls : 19
Blancs : 0



Suffrages exprimés : 339

Pour :	190
Contre :	113
Nuls :	19
Blancs :	0
Abstentions :	36

Le vote N° 5 est adopté.

Vote N° 6 (vœu de l'O. LARCHE LA FEUILLADE MANSAC)

Votants :	358
Nuls :	8
Blancs :	0
Suffrages exprimés :	350

Pour :	161
Contre :	141
Abstentions :	48

Le vote N° 6 est adopté.

*Le Président de la Commission de
Surveillance des Opérations Electorales*

J. LAVAL